

Compte-rendu du 26 avril 2014

Le vingt-six avril deux mil quatorze à dix- huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué par Madame le Maire, le vingt-deux avril deux mil quatorze, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Catherine BOUILLON, le Maire.

Membres du Conseil présents: Mme Catherine BOUILLON, M Franck SOICHET, Mme Régine DELAHAUT, M Marc JOLLY, M Dominique PERIN, M Bruno TATON, M Sébastien ROELLAND, M Thierry LAHURE, M Thibault KLISING.

Membre absente excusée : Mme Maryline MILLER .

Membre absent non excusé: M Frédéric PIERROT

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné Monsieur Thibault KLISING pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

01/14 - objet : Vote du compte de gestion 2013 de la commune:

Madame le Maire présente le compte de gestion de la commune, produit par le comptable du trésor, conforme aux écritures comptables de la commune. Le résultat de clôture de l'exercice 2013 laisse apparaître un déficit d'investissement de 233 269,37€ et un excédent de fonctionnement de 133 401,70€. Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité le compte de gestion de la commune et laissent au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour: 9 contre: 0 abstention : 0

02/14 - objet : Vote du compte administratif 2013 de la commune:

Madame le Maire présente le compte administratif de la commune. En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 149 464,12€, celui des recettes à 216 794,04€. En investissement, le total des dépenses est de 369 219,57€, celui des recettes de 152 421,57€. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif de la commune et laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

03/14 - objet : affectation du résultat 2013 pour la commune:

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif qui présente un résultat en clôture 2013, un excédent de fonctionnement de 133 401,70€.

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 233 269,37€,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que le besoin de financement à couvrir est de 233 269,37€

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter en couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 la somme de 233 269,37€,

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter l'excédent de fonctionnement reporté compte 002 soit la somme de 133 401,70€.

Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

04/14 - objet : Vote des taux des taxes directes locales pour 2014:

Madame le Maire rappelle les taux des taxes directes locales votés en 2013. Elle demande à son conseil municipal de se positionner quant à une éventuelle hausse des taux des taxes directes locales. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas appliquer de hausse et de voter les taux proposés:

taxe d'habitation (taux corrigé après l'entrée en communauté de communes).....	11,11%;
taxe foncière (bâti).....	21,61%.
Taxe foncière (non bâti).....	35,42%.

Le produit de la C.F.E (ancienne taxe professionnelle) est perçu par la communauté de communes "Portes de France" ainsi qu'une partie du produit de la taxe d'habitation afin de financer la prise de certaines compétences .

Le conseil municipal, vote à l'unanimité les taux des taxes directes locales et laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour: 9 contre : 0 abstention : 0

05/14 - objet : Vote des subventions de fonctionnement pour 2014:

Madame le Maire propose à son conseil municipal de reconduire les subventions de fonctionnement pour les associations " la marlotte" et " le foyer des jeunes et d'éducation populaire". Les montants resteraient identiques aux montants votés en 2013 : 450 € pour le foyer des jeunes et d'éducation populaire et 300€ pour la marlotte. D'autre part, deux subventions de fonctionnement sont budgétées pour alimenter, premièrement, le C.C.A.S soit un montant de 416€ et deuxièmement, le service des eaux soit un montant de 6 400€. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions non seulement pour les associations visées ci-dessus mais aussi pour le C.C.A.S ainsi que pour le service des eaux et pour les montants proposés. Il laisse également au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention: 0

06/14 - objet : Vote du budget primitif 2014 de la commune:

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2014 qui s'équilibre en fonctionnement, en dépenses comme en recettes, à 404 638 et en investissement, en dépenses comme en recettes, à 446 320€. Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit : Électrification (candélabres) pour 52 320€ ; enfouissement des réseaux 27 203€; enfouissement du réseau de télécommunications 57 550€; frais d'étude pour l'air de jeux 6 400€; solde des travaux de réfection de l'église 13 000€; les frais d'étude pour la place de Murtin 8 000€; l'achat d'un véhicule 12 800€. Le remboursement et l'encaissement des cautions relatives à la location du logement communal sont également budgétés. Madame le Maire demande également à son conseil, l'autorisation de liquider la participation de la commune dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif. Il donne au Maire l'autorisation de liquider la participation de la commune dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et le pouvoir de signer tous les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

07/14- objet: Vote du compte de gestion 2013 pour le service des eaux:

Madame le Maire présente le compte de gestion du service des eaux, produit par le comptable du trésor, conforme aux écritures comptables du service des eaux. Le résultat de clôture de l'exercice 2013 laisse apparaître un excédent d'investissement de 15 228€ et un excédent de fonctionnement de 1 498,50€. Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité le compte de gestion du service des eaux et laissent au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour: 9 contre: 0 abstention : 0

08/14- objet: Vote du compte administratif 2013 pour le service des eaux:

Madame le Maire présente le compte administratif du service des eaux. En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 29 701,87€, celui des recettes à 25 393,84€. En investissement, le total des dépenses est de 4 810€, celui des recettes de 21 281,70€. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif du service des eaux et laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

09/14- objet: affectation du résultat 2013 pour le service des eaux:

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif qui présente un résultat en clôture 2013, un excédent de fonctionnement de 1 498,50€.

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 15 228€,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que le besoin de financement à couvrir est de 0,00€

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter en couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 la somme de 0,00€,

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter l'excédent de fonctionnement reporté compte 002 soit la somme de 1 498,50€.

Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

10/14 - objet : Vote du budget primitif 2014 du service des eaux:

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2014 qui s'équilibre, en fonctionnement, en dépenses comme en recettes à 49 519€ et en investissement, en dépenses comme en recettes, à 48 236€. La section d'investissement prendra en charge l'étude pour la réalisation du périmètre de captage de l'eau. Les recettes de fonctionnement se composent du produit de la vente de l'eau, pour les exercices 2013 et 2014 ainsi que d'une subvention d'un montant de 6 400€, allouée par la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif et laisse au Maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour: 9 contre : 0 abstention: 0

16/14 - objet : Syndicat de la Piscine / Délégués titulaire et suppléant élus pour représenter la commune

M Thibault KLISING se présente pour être délégué titulaire et M Marc JOLLY, pour être délégué suppléant. Le résultat du vote est le suivant:

M Thibault KLISING est élu délégué titulaire.

M Marc JOLLY est élu délégué suppléant.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

17/14 - objet : S.M.I.C.T.O.M / Délégués titulaire et suppléant élus pour représenter la commune.

M Sébastien ROELLAND se présente pour être délégué titulaire et Mme Régine DELAHAUT se présente pour être déléguée suppléante. Le résultat du vote est le suivant :

M Sébastien ROELLAND est élu délégué titulaire.

Mme Régine DELAHAUT est élue déléguée suppléante.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

18/14 - objet : Élections Européennes du 25 mai 2014/ Tour de garde:

La tenue du bureau de vote est arrêtée comme suit:

8h00 à 10h00

Mme Catherine BOUILLON

M Franck SOICHET

Mme Régine DELAHAUT

10h00 à 12h00

M Marc JOLLY

M Thierry LAHURE

12h00 à 14h00

M Thibault KLISING

M Bruno TATON

14h00 à 16h00

M Sébastien ROELLAND

M Frédéric PIERROT

16H00 à 18h00

Mme Catherine BOUILLON

Mme Maryline MILLER

M Sébastien ROELLAND, M Bruno TATON et M Thierry LAHURE sont désignés pour prendre part au dépouillement.

18/14 - objet : Demande de stage déposée par la mission locale:

L'organisme " la mission locale " a sollicité la commune pour prendre en stage un jeune homme afin de lui faire découvrir le métier d'adjoint technique territorial. Le conseil municipal accepte cette demande de stage, sous réserve que l'adjoint technique territorial puisse le prendre en charge pendant quinze jours.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

19/14 - objet : Service des Eaux / Demande déposée par Mme Catherine BOUILLON afin de pouvoir bénéficier de la loi WARSMAN dans le cadre d'une surconsommation d'eau.

Mme Catherine BOUILLON a quitté la salle afin d'être absente des débats et pour ne pas prendre part à la décision des membres du Conseil Municipal. M Franck SOICHET prend la parole et lit une lettre explicative rédigée par Mme Catherine BOUILLON. Il informe également les membres du conseil municipal, de la décision prise par le conseil municipal précédent, en lisant la registre des délibérations. Considérant que Mme BOUILLON a réagi immédiatement après avoir été prévenue par la commune, en faisant fermer les vannes; Considérant que le plombier contacté, a constaté une situation normale sans demander la réouverture des vannes; Considérant que, depuis, aucune surconsommation d'eau n'a été constatée; le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer la loi WARSMAN et de plafonner la surconsommation d'eau, à deux fois, la consommation annuelle pour ce foyer.

Pour : 8 contre : 0 abstention : 1

20/14 - objet : Achat d'une parcelle de Bois/ annule et remplace la délibération prise le 7 février 2014.

Le conseil municipal évoque une délibération du sept février deux mil quatorze portant sur l'achat d'une parcelle de bois. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas concrétiser cet achat, au motif, que le prix d'achat paraît disproportionné par rapport à la valeur de la parcelle. La municipalité informera les différents intervenants, dans les plus brefs délais. Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

21/14 - objet : Composition de la commission communale des impôts directs.

Les membres du conseil municipal ont proposé les noms suivants:

Pour les membres titulaires :

015 / 2014

Mr Thiercelet Denis , Mr Donay Léon , Mr Féart Jean-Philippe, Mme Clary Maryline, Mr Taton Ghislain, Mme Gosset Lucette , Mr Lémont Jacques, Mr Brousmiche Joel, Mr Baillot Nicolas, Mme Massau Simone , Mme Château Aurore et pour le membre issu d'une commune extérieure :

Mr Withier Jean-Marie.

Pour les membres suppléants:

Mr Delmaire Didier, Mme Derue Séverine , Mr Dumange Emmanuel, Mr Gosselin Gérard, Mr Hody Francis, Mme Nivelet Marie-Louise, Mme Perdreaux Odile, Mme Lahure Raymonde, Mme Defrance Nathalie, Mr Maurice Philippe, Mr Delorme Bénérenger et pour le membre issu d'une commune extérieure: Mr Noizet Jean.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Le secrétaire

Le Maire

Les membres du Conseil